

## Article paru le 29 avril 2021

## Pour vos déchets chimiques, faites appel à <u>REKUPO</u>!

Créé en 2012, EcoDDS a pour mission d'encourager au tri, à la collecte et au traitement de certains déchets chimiques. Afin de répondre à l'extension de la REP DDS (déchets diffus spécifiques), l'organisme a récemment mis en place le dispositif « REKUPO ».



En France, on compte près de 450 points de collecte <u>REKUPO</u> chez les distributeurs professionnels (Zolpan, Tollens ...). Tous les points de collecte <u>REKUPO</u> sont gratuits, sécurisés et permettent aux utilisateurs de produits chimiques de déposer rapidement les produits vides, périmés ou souillés (peintures acryliques, enduits en pâte, RPE, glycéro, mastics, colles et solvants). Ce dispositif permet également de mettre en place des bacs de

récupération chez les « grands comptes ». Ainsi, pour les entreprises qui réalisent en moyenne de 4 à 5 M€ de CA annuel, EcoDDS installera sur demande gratuitement entre 6 et 12 bacs, de 600L, et effectuera les rotations sur appel. Aussi, en parallèle du dispositif REKUPO, certaines déchetteries publiques ouvertes aux professionnels sont partenaires d'ECO DDS et assurent une reprise gratuite de ces déchets diffus spécifiques.

Localisez les points de collecte REKUPO

Une carte vous permet de localiser les points <u>REKUPO</u> à proximité de votre entreprise et de vos chantiers : www. <u>ecodds.</u>

com/ecodds/le-dispositifde-collecte-r ekupo > Avant votre venue, pensez à contacter le point de collecte afin de vous assurer qu'il accueille les professionnels. En effet, certains d'entre eux sont réservés aux particuliers. ■